Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-117**

Déshumidificateur thermodynamique pour serres

1. Secteur d'application
Agriculture : serres maraîchères, neuves ou existantes.

2. Dénomination
Mise en place d'un système de déshumidification thermodynamique pour gérer l'hygrométrie dans les serres maraîchères.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1er avril 2030.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le système de déshumidification thermodynamique peut être composé d'une ou plusieurs unités de déshumidification.

Chaque unité de deshumidification respecte la condition suivante :
- un seuil de performance minimum R, à 20 °C et 80 % d'humidité relative (Hr), défini comme la capacité de deshumidifaction exprimée en litre/heure divisée par la puissance électrique absorbée en kW. R est supérieur ou égale à 2 L/kWh.

Le système de déshumidification thermodynamique installé respecte la condition suivante :
- une capacité minimum C de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre. C est supérieure à 9 litres/heure pour 1 000 m^2 de serre.

Le système de déshumidification peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur de la serre et peut être connecté ou non à des gaines aérauliques.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :
- la mise en place d'un système de déshumidification thermodynamique ;
- la surface de la serre couverte par le système installé en m² ;
- la capacité de déshumidification de chaque unité de deshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litre/heure ;
- la capacité minimum C du système de déshumidification thermodynamique à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence ainsi que la surface de la serre couverte par le système installé en m² et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un système de déshumidification thermodynamique. Ce document précise la capacité de déshumidification à 20 °C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litre/heure et la capacité de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre.

4. Durée de vie conventionnelle

17 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant du gain en kWh cumac par m²		Surface de serre équipée (m²)
710	X	**S**